

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	25	
Représentés :	6	
Non représentés :	2	<b>Séance du 9 juillet 2024</b>
L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trois juillet, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, , Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Samuel MONTGERMONT, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Simon SASTRE, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### **Avis du Conseil municipal relatif à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective)**

**Madame Evelyne ESPENON**, Conseillère municipale déléguée à l'agriculture et à la végétalisation, explique que l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) a été désigné en 2019 par la Chambre d'Agriculture pour enregistrer l'ensemble des prélèvements d'eau à usage agricole au moyen d'un Guichet Unique appelé Med'Eau.

Afin de permettre à l'OUGC de réaliser sa mission, la Chambre d'Agriculture a déposé une Demande d'Autorisation Unique de Prélèvement auprès de la DDT. Cette demande d'autorisation concerne des volumes de prélèvements. Les ouvrages de prélèvements restent sous la responsabilité de chaque propriétaire.

Les volumes autorisés sont ensuite à répartir par l'OUGC entre les usagers (les préleveurs avec un usage agricole). Les volumes indiqués alors aux usagers sont des autorisations maximales de prélèvements et non des volumes dus.

Les prélèvements restent soumis au Code de l'Environnement et aux arrêtés-sécheresse.

L'OUGC dépose une demande pour une durée de 12 ans.

Madame ESPENON rappelle que des liens ont été mis à disposition afin d'accéder au Dossier complet, à la Note de présentation non technique, ainsi qu'au registre dématérialisé permettant de consigner d'éventuels avis ou observations.

Les services de la Direction Départementale des Territoires sollicitent un avis du conseil municipal au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mai au 28 juin 2024 inclus. La décision pouvant être adoptée au terme de la participation, est une autorisation pluriannuelle pour les prélèvements d'eau destinés aux usages agricoles.

Ainsi présentés le contexte et le cadre de la demande d'autorisation, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis afin que l'OUGC puisse poursuivre sa mission de suivi des volumes de prélèvement.

**Le Conseil Municipal**, Madame Evelyne ESPENON entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Environnement,  
**VU** l'arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2019 portant désignation de la chambre d'agriculture de Vaucluse comme Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements d'eau à usage agricole,  
**VU** le courrier électronique envoyé par le Service Eau, Environnement – Procédures administratives - Enquêtes publiques de la DDT de Vaucluse le 30 avril 2024, reçu et enregistré par les services de la mairie le 2 mai 2024,  
**VU** le courrier du Préfet annexé au courrier électronique susmentionné, en date du 29 avril 2024, requérant l'Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse,  
**VU** les informations relatives à cette demande d'autorisation environnementale et à l'organisation d'une participation du public par voie électronique, disponibles sur le site Internet de la Préfecture de Vaucluse du 21 mai 2024 au 28 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** la désignation par le Préfet, par arrêté interpréfectoral du 31 janvier 2019, en application de l'article R.211-113 du code de l'environnement, de l'OUGC comme organisme unique permettant de gérer collectivement les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation à des fins agricoles, à l'exception des forages domestiques, pour le département de Vaucluse ;

**CONSIDERANT** l'organisation par les préfets de Vaucluse, de la Drome, des Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence d'une participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à usage agricole pour 12 ans, déposée par la Chambre d'agriculture de Vaucluse ;

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une gestion équilibrée et globale de la ressource en eau et des prélèvements à usage agricole correspondant à des prises d'eau directes dans les cours d'eau, dans les nappes d'eau souterraines, des captages de source, dans les canaux... ;

**CONSIDERANT** la nécessité de protéger la ressource en eau, précieuse, limitée, essentielle pour la vie et le développement ;

**DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à usage agricole de l'OUGC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à ses services.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame ESPENON à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.



**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 17 juillet 2024.  
Publié le : 17 juillet 2024  
Notifié le :